

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-413**

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick tenue le 4 avril 2022, le Règlement numéro 2022-413 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-311 concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ainsi que de la zone résidentielle R-10 à même une partie de la zone agricole A-8 a été adopté.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 29 juin 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 juin 2022, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le règlement peut le faire au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Tingwick au : « <http://www.tingwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie par courriel au « secretariat@tingwick.ca », par la poste au 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tingwick, J0A 1L0 ou par téléphone au 819 359-2454, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Tingwick, ce 21 juillet 2022.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière